

L'émission du Centenaire de l'Algérie : une réussite esthétique qui mérite beaucoup mieux

Relativement recherchée aujourd'hui, la série du Centenaire ne cote que 140 euros. Destinée aux collectionneurs, elle n'a pour ainsi dire pas du tout servi sur le courrier. Cette déficience postale semble encore lui coller au dos, plus de 70 ans après. Cela semble injuste d'autant plus que certaines émissions tout aussi philatéliques ont connu de meilleurs destins.



La plus belle des variétés de cette série : le centre renversé du 5 francs coté 690 euros qui ne serait connu qu'à 50 exemplaires. La différence des décalages sur les deux exemplaires ci-dessus pourrait laisser à penser qu'il n'y avait pas qu'une seule feuille concernée par cette spectaculaire variété.

En cette fin des années 1920, la mode est aux grandes célébrations, aux expositions gigantesques, aux importantes manifestations populaires et culturelles. Grande puissance européenne, la France est également une grande puissance coloniale qui aime à le dire sinon à le répéter à ses voisins. Dès lors, toute opportunité est bonne à saisir. En 1927, tandis que le maréchal Lyautey est nommé à la tête du commissariat général de la future grande exposition coloniale qui doit se tenir à Paris en 1931, de l'autre côté de la Méditerranée, on commence à réfléchir à ce que seront les grandes manifestations liées à la célébration du centenaire de la conquête de l'Algérie. Les discussions vont bon train au Conseil supérieur de gouvernement de l'Algérie et, en novembre 1928, finissent par

aboutir à un projet de loi « autorisant l'émission de timbres-poste spéciaux ». Dans les grandes lignes, le projet consiste à émettre une série de quatorze timbres, de 5 c à 10 F dont treize seraient vendus au double de leurs valeurs faciales. Cette série tirée à 100 000 exemplaires (sauf le 10 francs) aurait une durée de validité limitée et le produit de la surtaxe serait directement versé à la caisse de célébration du Centenaire de l'Algérie. Le gouverneur général, Pierre Louis Bordes, fait finaliser le projet et rédige un texte de loi qu'il soumet pour approbation à sa hiérarchie, c'est-à-dire au ministre de l'Intérieur qui, à l'époque, a la charge des Affaires algériennes. Sil est tout à fait d'accord sur le principe de l'émission, ce dernier s'adresse tout de même au sous-secrétaire d'Etat aux PTT en lui transmettant le projet de loi afin qu'il lui fasse part de ses remarques éven-

tuelles. Après consultation de ses services, le sous-secrétaire d'Etat répond courant janvier 1929 en faisant valoir quelques point de détails comme : les chiffres de tirage n'ont pas besoin de figurer dans le texte de loi ; ne pas limiter la durée de validité pour « rendre l'émission plus attrayante aux yeux du public philatéliste » ; ne pas mentionner le timbre de 10 francs qui ne supporte pas de surtaxe ; réduire le prix de la série principale (hors 10 francs) qui semble élevé (30 francs de 1929 représentent un petit peu plus de 14 euros). Et le sous-secrétaire d'Etat de conclure : « J'ajoute que ces diverses considérations n'ont que la valeur de simples avis, la décision définitive appartenant, en l'espèce, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de qui relève l'administration générale de l'Algérie. »

La décision définitive sera effectivement prise par le ministre de l'Intérieur qui suivra en tout point son gouverneur général,



Recherchée, la très jolie carte-maximum réalisée pour le 10 francs.

autrement dit, aucun des points soulignés par les PTT ne sera pris en compte. Le décret définitif autorisant l'émission est donc signé le 15 mars 1929.

Une émission de prestige

Bénéficiant de toute latitude, les organisateurs du Centenaire choi- ●●●



Oran



Constantine



L'Amirauté à Alger



Le port d'Alger



Les ruines de Timgad



Les ruines de Djemila

●●● sissent un mode d'impression noble pour leurs timbres, la taille-douce, et décident d'en confier la réalisation à l'Institut de Gravure à Paris. Le résultat est des plus flatteurs et reçoit un bon accueil de la part des observateurs. La série est mise en vente par souscription le 1^{er} octobre 1929 ; la date limite de la dite souscription est fixée au 31 décembre 1929 ; les timbres devant valables pour l'affranchissement dès le lendemain, 1^{er} janvier 1930.

Si les qualités esthétiques de la série sont indiscutables, son succès auprès des philatélistes est pour le moins mitigé. Les collectionneurs en ont vraisemblablement jugé le prix trop élevé. Au mois de mars, alors que la souscription close depuis longtemps, le gouverneur fait les comptes et constate « que cette émission n'a pas été complètement couverte et un nombre important de séries est encore disponible. » Il imagine même un stratagème qui lui permettrait de vendre le reliquat de séries invendues : les surcharger de la mention « 14 juin 1930 », anniversaire de l'entrée des Français en Algérie. Pour cela, il fait



Djemila



Groupe de touaregs



Le vieil Alger

Si les qualités esthétiques de la série sont indiscutables, son succès auprès des philatélistes est pour le moins mitigé ; ils en ont vraisemblablement jugé le prix trop élevé

valoir l'article 2 de l'arrêté interministériel du 15 mai 1925 « portant création de timbres-poste et autres valeurs fiduciaires postales à l'usage spécial de l'Algérie qui stipule que les créations, suppressions ou modifications de figurines nécessitées

par les besoins du service, seront décidées par le Gouverneur général de l'Algérie. »

« La surcharge proposée, ajoute-t-il, est une modification des figurines créées ; dans ces conditions, un simple arrêté paraît suffisant pour autoriser la surcharge proposée. Etant donné la proximité de la date de l'anniversaire, cette proposition réduirait le délai des formalités à remplir. »

L'arrêté est tout prêt, la quantité de timbres à surcharger est précisée (40 000 séries) mais il manque toutefois l'aval du ministre de l'Intérieur. Le 7 juillet 1930, le Gouverneur s'adresse au ministre des P.T.T. pour « envisager la possibilité de faire insérer au bulletin officiel des P.T.T. une note concernant la mise en circulation et la vente des figurines dont il s'agit. »

L'initiative du gouverneur ne suscite pas l'adhésion tant aux P.T.T. que chez les collectionneurs. Début octobre, le gouverneur fait savoir qu'il a décidé d'abandonner la réalisation de son projet : « ...Il y a tout lieu de supposer du reste que la recette à provenir de cette opération ne fera pas défaut à la Caisse de Célébration du Centenaire, la liquidation en cours, permettant d'ores et déjà, d'escompter la possibilité de faire face à toutes les dépenses engagées. »

Vente très limitée à Paris

Curieusement, c'est le commissaire général du Centenaire de l'Algérie qui va être à l'origine de cette initiative. Par



Un souvenir confectionné par un collectionneur le jour de l'inauguration de l'exposition d'Alger le 4 mai 1930. L'émission du centenaire est au complet, il ne manque que le 10 francs.

un courrier qu'il adresse le 21 octobre au directeur des Postes à Alger, il demande s'il ne pourrait pas être envisagé de vendre les timbres en métropole et plus particulièrement à Paris. En effet, il aurait été alerté par des collectionneurs parisiens ayant rencontré des difficultés pour se procurer la série, même au Carré Marigny !

Une demande est donc adressée à Paris qui y répond favorablement le 12 novembre 1930 et en profite néanmoins pour demander la régularisation des pratiques commerciales en vigueur : « A cette occasion, je crois devoir vous signaler que la vente des timbres-poste algériens au guichet spécial de la rue du Louvre a, jusqu'à présent, été assurée sans aucune rémunération, contrairement à ce qui se passe pour les valeurs tunisiennes et marocaines pour lesquelles une remise de 1 % sur la valeur d'affranchissement est abandonnée à l'Administration métropolitaine. Le non-versement de cette remise par l'Algérie se justifiait à l'époque où votre service vendait de son côté au public algérien des timbres métropolitains : on pouvait admettre qu'il y avait équivalence du service rendu.

Cet état de choses ayant pris fin en 1927, je vous prie de vouloir bien examiner la possibilité de concéder à mon ●●●



Ghardaja



Tolga



La mosquée d'Alger



Tlemcen

Le 10 francs Port d'Alger en 1830, le timbre hors série

Emis spécialement pour l'exposition philatélique d'Alger, ce timbre était en réalité vendu 20 francs, les 10 francs supplémentaires se justifiant par le ticket d'entrée dans la dite exposition. Contrairement aux autres timbres de la série, son tirage initial n'est que de 50 000 exemplaires.

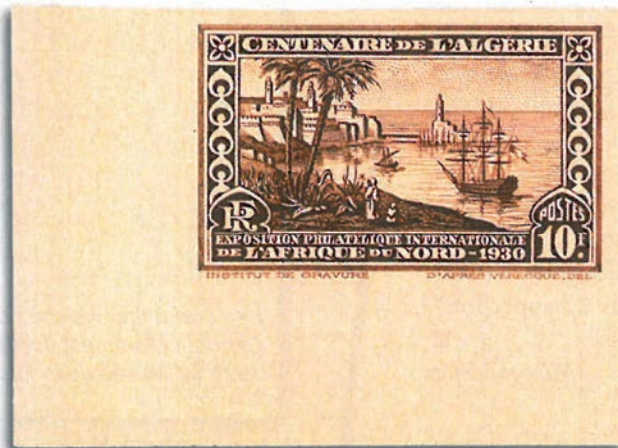
Comme vous avez certainement dû le voir, les catalogues distinguent deux dentelures pour cette figurine dessinée par Verecque : 11 et 12 1/2.



A l'origine, les 50 000 exemplaires reçus par les organisateurs étaient dentelés 12 1/2. Or, en les distribuant, on s'est aperçu que certains étaient vraiment très mal centrés. Des réclamations furent adressées aux organisateurs et ces derniers demandèrent à ce qu'un tirage supplémentaire soit réalisé.

L'Institut de Gravure effectua ce retraitage mais utilisa un peigne différent pour la perforation qui donna une dentelure de 11. L'échange des timbres fautés fut effectué (les collectionneurs eurent la possibilité d'échanger leurs timbres jusqu'à la fin juin).

La vente totale des 10 francs serait de l'ordre de 45 000 exemplaires et l'on considère qu'il existe autant de dentelés 12 1/2 que de dentelés 11, c'est-à-dire 22 500 de chaque. En revanche, on peut légitimement s'étonner que, plus de 70 ans après son émission, ce timbre ne cote guère que 20 euros à l'état neuf. A méditer.



Le 10 francs est également connu non dentelé. Le Comité d'organisation en a reçu dix feuilles (500 exemplaires) non gommées, il convient de le préciser.



100 exemplaires supplémentaires de non dentelés sur soie ont également été donnés au Comité d'organisation.

COLONIES

●●● Administration, à dater du 1^{er} janvier prochain, une remise de 1 % sur les figurines vendues pour le compte de votre service. »

Le Gouverneur général accepte la demande et ordonne l'envoi de séries du Centenaire à Paris vers la fin du mois de novembre. La clôture de la vente en Algérie et la démonétisation de la série à partir du 1^{er} février 1931 n'ont pas favorisé les ventes en métropole : au total, le nombre de séries vendues (hors 10 francs) s'élève à 44 909 séries.

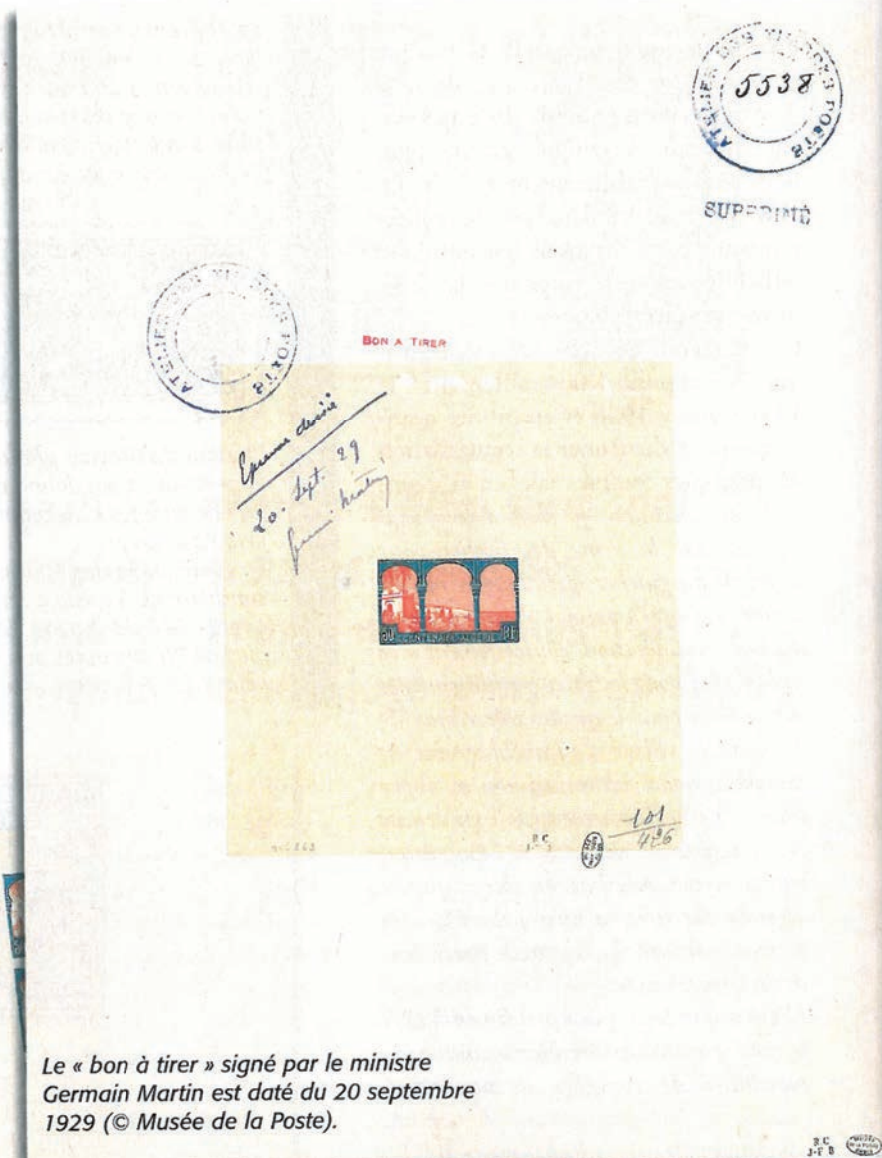
On ignore le nombre de séries vendues à Paris, qui a sans aucun doute été infime, fait que l'on peut expliquer par l'absence de communication au public. Reste qu'avec moins de 50 000 séries vendues à l'époque et en tenant compte de la déperdition naturelle des timbres depuis 70 ans, l'émission du Centenaire reste une série majeure de l'album de l'Algérie qui devrait être mieux cotée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ne parlons pas des timbres sans charnières qui sont extrêmement peu courants et qu'il convient de faire expertiser avant toute acquisition. Alors avis aux très nombreux collectionneurs de timbres d'Algérie, ne laissez pas cette série vous échapper lorsqu'elle vous est proposée. ■

Michel Melot

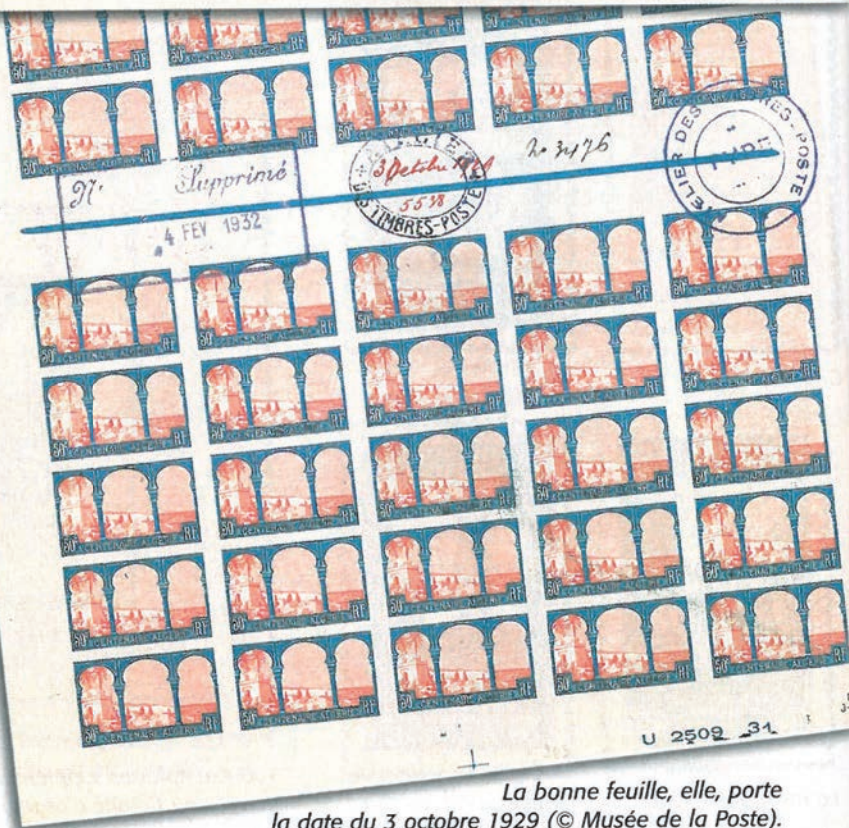


Le Centenaire vu de métropole

Si les organisateurs du Centenaire de l'Algérie ont vu les choses en grand, l'Administration des PTT de métropole considère cette manifestation avec plus de modestie et décide d'émettre un unique timbre, la Mosquée des Pécheurs dessiné par Brouty et gravé par Hourriez, autrement dit la reprise du timbre grand format de la série courante algérienne. Emis le 1^{er} janvier 1930, doté d'une faciale de 50 c (tarif de la lettre simple) sera retiré de la vente le 1^{er} juillet de la même année. Contrairement à ses homologues algériens, on ne lui connaît pas la variété dite « 5ème arbre ». En revanche, l'inscription « ALCERIE » au lieu d'« ALGERIE » lui confère une belle plus value de 4 000 % !



Le « bon à tirer » signé par le ministre Germain Martin est daté du 20 septembre 1929 (© Musée de la Poste).



La bonne feuille, elle, porte la date du 3 octobre 1929 (© Musée de la Poste).